



1 Généralités

La gestion de l'eau potable est effectuée par le Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY) qui recouvre 74 communes (47 dans le Rhône et 27 dans la Loire). Son siège est situé au 180 rue de Saint Etienne, 69590 Saint Symphorien sur Coise. Le présent rapport présente les données de l'exercice 2015.

Le service est exploité en affermage, le délégataire est la Lyonnaise des Eaux, le contrat a pris effet au 1^{er} avril 2010 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 mars 2022.

Les prestations confiées à la Lyonnaise des Eaux sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations < 6 m et canalisations liées aux ouvrages, des compteurs, des vannes et accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de traitement et pompage, des installations électriques et informatiques, du matériel de téléalarme – télésurveillance – télégestion, des clôtures et portails

La collectivité prend en charge le renouvellement des canalisations > à 6m ainsi que la réhabilitation des puits, du génie civil des ouvrages de production et de stockage et la mise en sécurité des sites.

1.1 Les besoins

1.1.1 Population

Population totale INSEE 2016	À DESSERVIR A l'horizon 2031
1129	1340 environ

1.1.2 Abonnés et consommations

Sur l'ensemble du territoire, 32 522 abonnés au service d'eau potable ont été recensés en 2016 (pour 74 052 habitants) soit 1% de plus par rapport à 2014. La commune compte 395 abonnés en 2017, pour un total de 33 879 abonnés à l'échelle du syndicat

Les volumes d'eau potable ne sont pas détaillés par commune, pour l'exercice 2016 et sur l'échelle du SIEMLY ils sont présentés dans le tableau ci-après. La consommation moyenne facturée par abonnement domestique et non domestique confondus est de 89m³ par an.



Volumes [m³]	Période		Variation
Sur l'année civile	2015	2016	
Volume produit	5 586 233	5 122 476	- 8,0 %
Volume importé	9 654	4 166	- 57,0 %
Volume exporté	647 705	506 617	-22,0 %
Volume mis en distribution	4 948 182	4 620 025	-6,6 %
Volume facturé aux abonnés domestiques	2707 746	NC	
Volume facturé aux abonnés non-domestiques	159 397	NC	
Volume facturé aux abonnés	2 867 143	3 113 601	+8,6 %
Sur la période de relève « moyenne »	Avril 2014 à Mars 2015	Avril 2015 à Mars 2016	
Volume produit	5 246 111	5 491 800	+4,7 %
Volume importé	6 586	9 545	+ 44,9 %
Volume exporté	574 646	630 993	+ 9,8 %
Volume mis en distribution	4 678 051	4 870 352	+ 4,1 %
Sur la période de relève	Janv-juin 2014 à janv-juin 2015	Janv-juin 2015 à janv-juin 2016	
Volume comptabilisé	2 945 689	3 147 893	+6,9 %
-dont Volume facturé	2 923 901	3 060 328	+ 6,3 %

La consommation moyenne par abonné sur la période de relève est de : 94 m³ par an.

1.1.3 Évaluation des besoins (hypothèses du PLU)

Selon les estimations du PLU, à l'horizon 2031, il y aurait environ 840 abonnés sur la commune.

BESOINS prévus par le PLU	Horizon 2031
En m³/an	68 740 m3 au total des abonnés

1.2 Les ressources

1.2.1 Les ouvrages de prélèvement d'eau brute

La ressource qui alimente le syndicat est issue :

- Du captage de l'île du Grand Gravier à GRIGNY, d'une capacité de production de 32 000 m³/jour : 5 706 419 m³ ont été prélevés en 2017
- De la source de Bussy à Montromant □ :1736m³ ont été prélevés en 2017.

Une très faible part de la ressource est importée depuis les communautés de commune du Pilat Rhodanien, le SMEP Saône-Turdine et le SMEP Rhône-Sud (0,1%) et environ 10% du volume produit est exportée. Le bilan des volumes est présenté dans le tableau ci-après :

Volumes [m³]	Période		Variation
Sur l'année civile	2016	2017	
Volume produit	5 122 476	5 708 155	11,4 %
Volume importé	4 166	8 121	94,9 %
Volume exporté	506 617	553 594	9,3 %

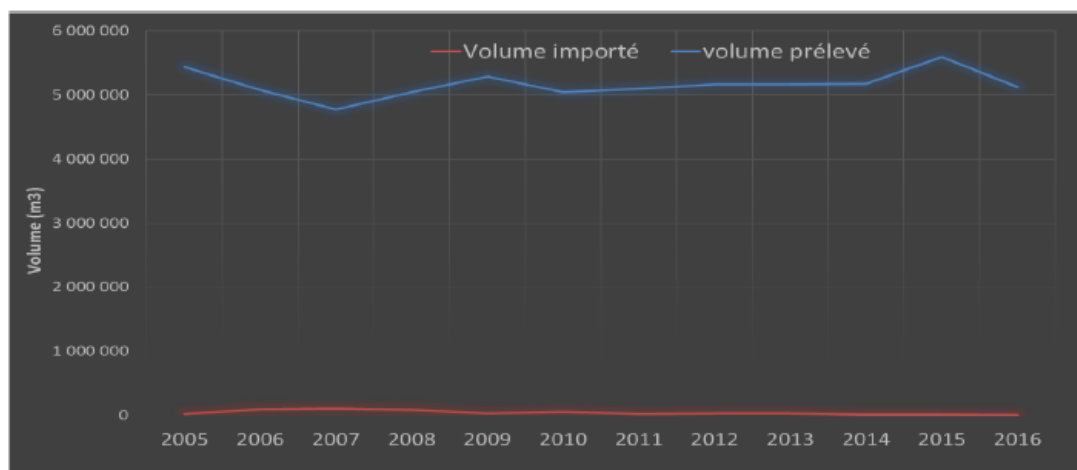


Pour d'autres communes du territoire du SIEMLY, l'eau potable est importée. La répartition entre les volumes produits et les volumes importés est présentée dans le tableau ci-dessous.

Import depuis	Importé en 2015 [m³]	Importé en 2016 [m³]
AMPUIS	0	0
SIE RHONE PILAT devenue CC du PILAT RHODANIEN	2479	2453
SMEP RHÔNE-SUD	0	0
SMEP SAÔNE-TURDINE	7175	1713

Sur les dix dernières années, la consommation en eau potable est restée stable (cf graphique).

4. Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile)



1.2.2 Qualité des eaux distribuées

En 2017, les analyses effectuées par l'ARS révèlent un taux de conformité de plus de 99%.

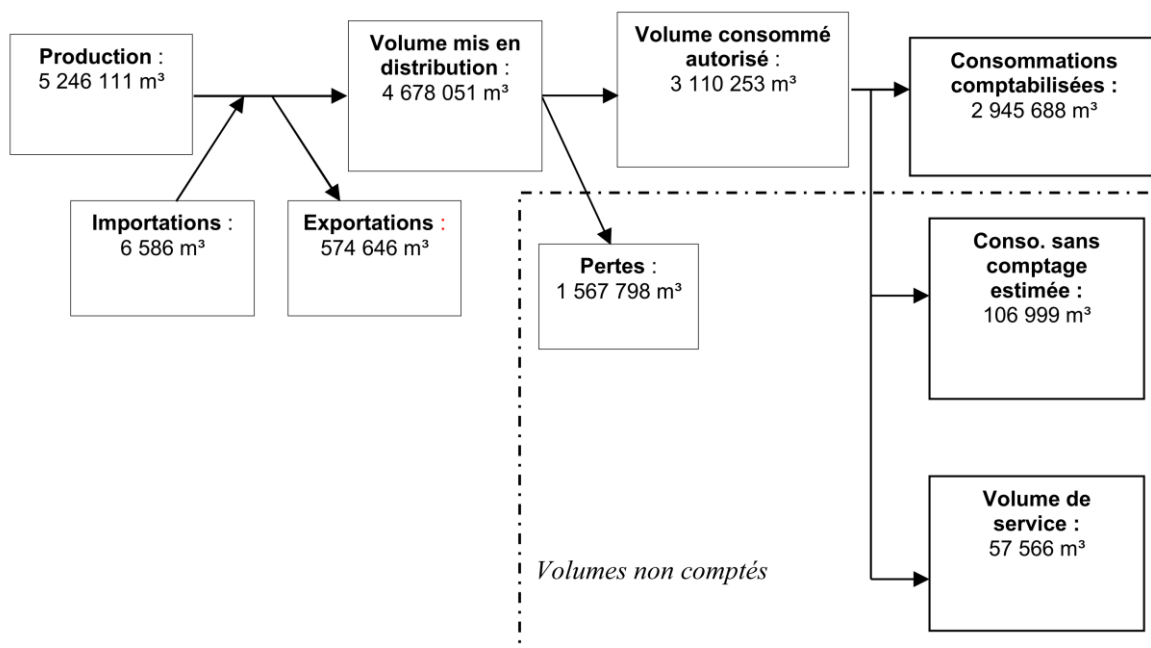
	Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	Taux de conformité
Analyses bactériologiques	133	99,2 %
Analyses physico-chimiques	43	100 %



1.3 RESEAU

Sur le territoire du SIEMLY, la longueur du réseau est de 2085 km de canalisation. La fin de l'intégration du réseau sur le SIG a eu lieu en mars 2015.

1.3.1 Le rendement



- **rendement du réseau de distribution** =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution	70,2 %	70,4 %	71,1 %	69,0 %	71,9 %	70,15 %

- **indice des volumes non comptés** =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

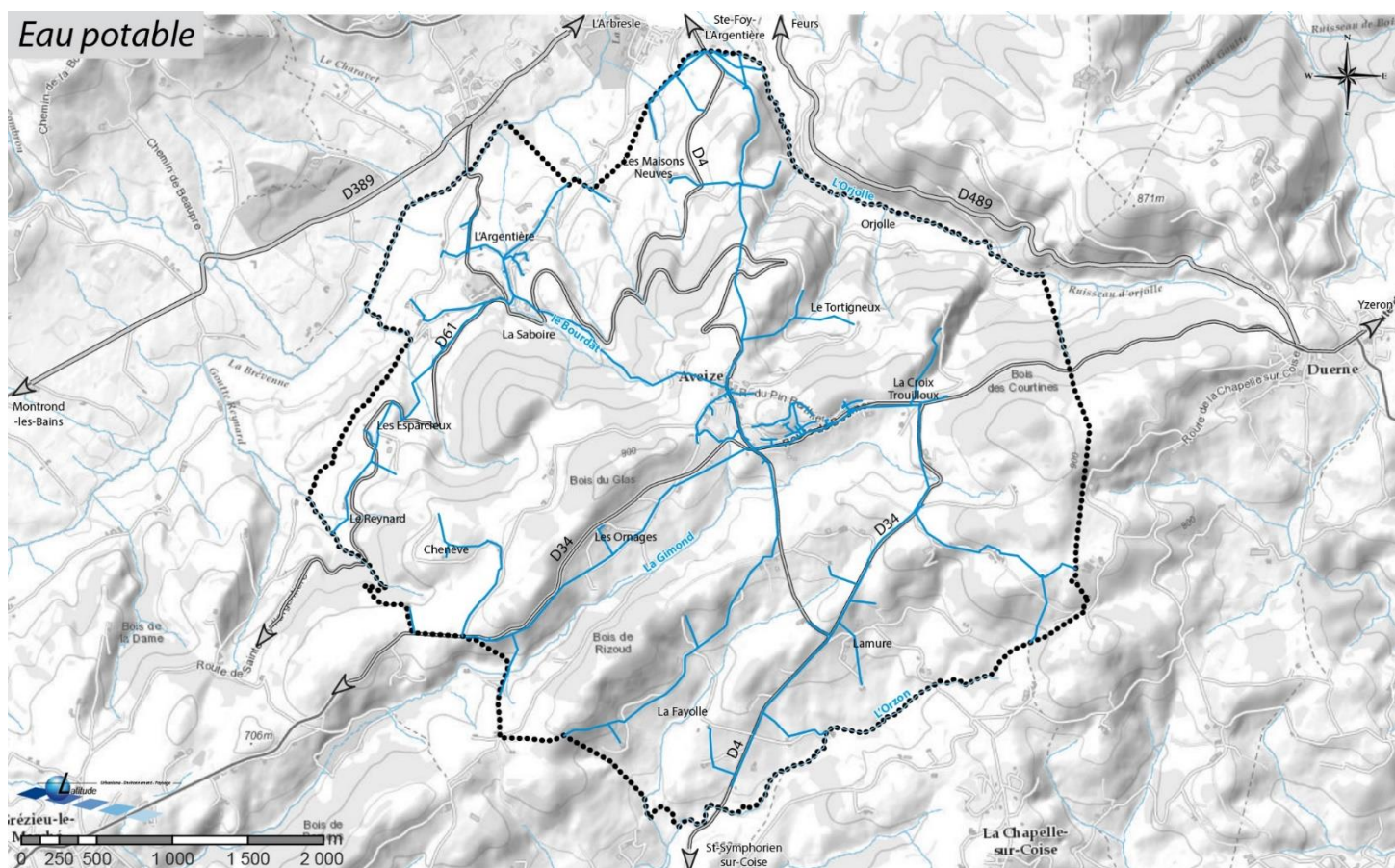
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2	1,85	1,87	1,97	2,10	2,28

L'indice linéaire des volumes non comptés est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,5 et bon quand il est inférieur à 1,5.

- **indice linéaire de pertes en réseau** = pertes / longueur du réseau hors branchements

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,8	1,66	1,68	1,79	1,89*	2,06

L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,4 et bon quand il est inférieur à 1,5.



2 CONCLUSION GENERALE « EAUX »

La ressource en eau est satisfaisante pour satisfaire les besoins actuels et les besoins liés aux urbanisations prévues par le PLU.